

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU FARO ET DEO

COMMUNE DE MAYO-BALEO

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

MAYO-BALEO COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF PROCUREMENT
MANAGEMENT

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 006..../AC/SG/ST/CMB/CIPMP/F&D/2026 DU 3.1 ADJ 2026

Travaux de construction et équipement en mobilier de bureau des centres d'état civil secondaires de Ganati 1, Samelecti et Gourwalti dans la commune de Mayo-Baléo, Département du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua.

FINANCEMENT : PROLOG, EXERCICE 2026
IMPUTATIONS BUDGETAIRES :

1. Objet de DEMANDE DE COTATION

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics de l'Exercice 2026, le Maire de la Commune de Mayo-Baléo lance une DEMANDE DE COTATION Pour les Travaux de construction et équipement en mobilier de bureau des centres d'état civil secondaires de Ganati 1, Samelecti et Gourwalti dans la commune de Mayo-Baléo, Département du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Avis de Consultation, comprennent :

- ◆ Travaux préliminaire-terrassement ;
- ◆ Fondations ;
- ◆ Béton armé en élévation ;
- ◆ Charpente - la couverture ;
- ◆ Revêtement sol et mur ;
- ◆ Les menuiseries métalliques/ bois et Alu ;
- ◆ Plomberie – Sanitaires ;
- ◆ L'électricité ;
- ◆ La peinture ;
- ◆ Equipement en mobilier ;
- ◆ Les VRD ;

3. Coût prévisionnel

Non défini (laisser à l'appréciation du soumissionnaire)

4. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet de la présente Demande de Cotation, est de quatre (04) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

5. Participation et Origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des bâtiments et du Génie Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet de la présente Demande de Cotation. Par le présent Demande de Cotation, les Entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux seront financés par le Budget autonome de la -PROLOG-, pour le compte de l'exercice 2026, imputations budgétaires :

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Cautionnement provisoire

Sans objet

10. Consultation et acquisition DE DEMANDE DE COTATION

La Demande de Cotation peut être consultée gratuitement à la Mairie de Mayo-Baléo et sur la plateforme COLLEPS aux adresse <http://www.marchéspublics.com> et [http:// www.publiccontracts.com](http://www.publiccontracts.com) sur le site de l'ARMP (www.armp.com). Le retiré dossier physique se fait à la Mairie de Mayo-Baléo (Secrétariat Général), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale de Mayo-Baléo, de la somme non remboursable de quinze mille (15 000) francs CFA non remboursable.

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la DDMINEPAT du Faro et Déo, au plus tard le 30 SEPT 2026 à 14 HEURES précises et devra porter la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION
N° 006 /AC/SG/ST/CMB/CIPMP/F&D/2026 DU 31 AOUT 2026

Pour les Travaux de construction et équipement en mobilier de bureau des centres d'état civil secondaires de Gourwalti et Samelecti, dans Commune de Mayo-Baléo, Département du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

12. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de DEMANDE DE COTATION;
- les plis non-conformes au mode de soumission
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de demande de cotation sera déclarée irrecevable. ou le non-respect des modèles des pièces de demande de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours..

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunion de la DDMINEPAT du Faro et Déo le 30 SEPT 2026 à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo-Baléo, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier DEMANDE DE COTATION. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15 Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- ✓ de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- ✓ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ✓ du non-respect de 70% de oui de critères essentiels ;

- ✓ de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- ✓ l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la partie financière ;
- ✓ de l'absence d'un élément de la partie financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ✓ de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ✓ de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.1 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

I.	La Présentation générale de l'offre	Oui	Non
II.	La qualification et l'expérience du personnel	Oui	Non
III.	Les références de l'entrepreneur dans le domaine des travaux similaires ;	Oui	Non
IV.	Les moyens logistiques ;	Oui	Non
V.	La méthodologie d'exécution des travaux	Oui	Non
VI.	Preuves d'acceptation des conditions de la lettre commande CCAP et CCTP (CCTP et CCAP paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés à la dernière page avec la mention "Lu et Approuvé") ;	Oui	Non
VII.	Capacité financière	Oui	Non

16 Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

17 Nombre maximum de lots

Sans objet

18 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Mayo-Baléo, aux numéros de téléphones : 677859784/699973297, dès publication du présent avis.

20 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 677969773, l'ARMP au numéro 242 27 27 39 ou le MO au numéro : 222 27 21 34/ 222 27 21 15.

Ampliations :

- ✓ DD / MINMAP (01);
- ✓ DD / MINDEVEL (01);
- ✓ DD / MINEPAT (01);
- ✓ UCR / PROLOG (01);
- ✓ ARMP / ADAMAOUA (01);
- ✓ CIPM (01);
- ✓ CHRONO (01);
- ✓ AFFICHAGE (01).

Mayo-Baléo, le... **31 AOÛT 2026**...

Le Maire de la Commune de Mayo-Baléo
(Autorité contractante)


Hamadjoulé Djinda